

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 21 septembre 2004, à 18 heures, à l'école secondaire Polybel, 725 rue de Lévis, Beloeil.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Manon Handfield, Claude Henri, Monique Lalonde, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Diane Miron et Hélène Leblanc, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : madame et messieurs Joël Boucher, Johanne de Villers, Normand Dufour, Daniel Guillotte, Jean-François Houle.

ÉTAIT AUSSI ABSENTE : madame Josée Lacoste.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, et Yvan Gauthier, directeur général adjoint.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
1.1. Vérification de la procédure de convocation

La présidente, madame Suzanne Chartrand, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance extraordinaire.

Le secrétaire général, monsieur Alain Gauthier, explique que l'avis de convocation a été dûment transmis à tous les commissaires dans les délais requis (48 heures avant la séance). Il ajoute qu'un avis public de la tenue d'une séance extraordinaire a été transmis à tous les établissements pour affichage.

2. PARTICIPATION PAR COMMUNICATION TÉLÉPHONIQUE

Néant.

3. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-048-09-04 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
 - 1.1. Vérification de la procédure de convocation.
2. Participation par communication téléphonique.

3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Parole au public.
5. Protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Saint-Basile-le-Grand.
6. Projets d'éconergie, phase IV.
7. Parole au public.
8. Parole aux commissaires.
9. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

À 18 h 10, monsieur Alain Langlois se joint à l'assemblée.

À 18 h 12, madame Luce Deschênes Damian se joint à l'assemblée.

5. PROTOCOLE D'ENTENTE D'UTILISATION DES IMMEUBLES ET DE L'ÉQUIPEMENT À DES FINS RÉCRÉATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES ET LA VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné. Il répond aussi aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

Considérant que la Ville de Saint-Basile-le-Grand et la Commission scolaire des Patriotes en sont venues à un accord sur un projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives ;

Considérant que la requête en jugement déclaratoire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand n'a toujours pas été retirée par celle-ci et qu'il y a lieu de faire retirer cette requête avant de signer ledit protocole ;

Considérant l'approbation du projet de protocole d'entente précité par les conseils d'établissement des écoles de la Chanterelle, de la Mosaïque et Jacques-Rochelleau ;

Considérant le souhait exprimé par la Ville à l'effet que la Commission retire son exigence de se faire rembourser ses frais juridiques ;

Considérant que la Ville accepte de prêter gratuitement ses locaux cités à l'annexe IV dudit protocole ;

C-049-09-04 Il est proposé par monsieur Claude Henri :

- d'adopter le projet de protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins récréatives, culturelles et sportives entre la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Saint-Basile-le-Grand, sous réserve du retrait par la Ville de sa requête en jugement déclaratoire ;

- de retirer l'exigence de remboursement des frais juridiques par la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;
- et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tous les documents afférents à cette entente, sur réception de la preuve du retrait de la requête en jugement déclaratoire.

Votent en faveur : 17

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

À 18 h 28, madame Diane Miron se joint à l'assemblée.

À 18 h 30, madame Hélène Leblanc se joint à l'assemblée.

À 18 h 35, monsieur Paul St-Onge se joint à l'assemblée.

6. PROJETS D'ÉCONERGIE, PHASE IV

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la décision de la Régie de l'énergie autorisant Hydro-Québec à supprimer le tarif BT d'ici les vingt prochains mois ;

Considérant que suite à cette décision, la Commission scolaire des Patriotes a avantage à réaliser un projet d'éconergie, phase 4, immédiatement ;

Considérant que la mise de l'avant d'un projet d'éconergie, phase 4, avant le 1^{er} octobre 2004 permet à la Commission scolaire d'obtenir une subvention de 100 000 \$ de Gaz Métropolitain pour réaliser des travaux d'éconergie à l'école secondaire Polybel ;

Considérant l'accord de principe des administrateurs responsables de ce dossier au ministère de l'Éducation ;

C-050-09-04 Il est proposé par monsieur Joel Santos :

- de demander au ministère de l'Éducation d'autoriser la Commission scolaire des Patriotes à contracter un emprunt au montant de 856 362 \$, remboursable sur une période maximale de dix ans ;
- de poursuivre notre contrat d'éconergie avec la firme *Société de contrôle limitée, S.E.C.*, filiale à part entière de la «Société de contrôle Johnson limitée» en collaboration avec «BPR» et «Énergère consultants» pour réaliser une phase 4 au montant de 1 212 109 \$ incluant les taxes ;
- et d'autoriser la présidente et la directrice générale à signer tout document qu'elles jugeront utile pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

8. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-051-09-04 À 18 h 40, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/ag